

Projet d'extension de la Zone d'Activité Economique (ZAE) du Parc des Fontaines

LA CONCERTATION PRÉALABLE

DU 30 SEPTEMBRE > 11 NOVEMBRE 2024

World café : l'intégration du projet dans son environnement
Bernin, 21 octobre 2024, 18h-20h



Anne-Françoise BESSON

Maire de Bernin



Jean-Baptiste POINCLOU

Animateur

Programme de la réunion

- **Rappel : La concertation et le projet d'extension de la ZAE du Parc des Fontaines**
 - Temps d'échange
- **World-café**
 - L'intégration du projet dans son environnement humain
 - L'intégration du projet dans son environnement naturel
 - La gestion de la ressource en eau
- **Restitution**

Les intervenants

- Vanessa LEPARQ, Isère Aménagement, Cheffe de projets
- Véronique MOREL, CNDP, Garante de la concertation
- Denis CUVILLIER, CNDP, Garant de la concertation



World-Café :

- Julien PARAMUCCHIO, CCLG, Directeur développement économique
- Audrey BERTOZZI, CCLG, Directrice adjointe Direction du Développement Économique
- Pierre HIRIGOYEN, CCLG, Chargé de mission mobilités et projets transverses
- Mailis FLORIET, SMMAG, Responsable du service Transport Exploitation Développement
- Judith DUCHEMIN, CCLG, Responsable du service foncier habitat
- Nicolas MILESI, CCLG, Directeur aménagement-logement-environnement
- François BERNIGAUD, Vice-Président Eau-Assainissement
- Pierre CARREZ-CORRAL, CCLG, Directeur Eau-Assainissement
- Léa BOUCHARD, CCLG, Cheffe de projet à la Direction de l'eau et de l'assainissement

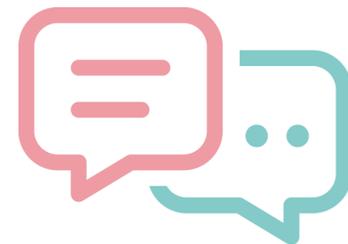
1

Rappels :

- La concertation préalable
- Le projet d'extension de la ZAE

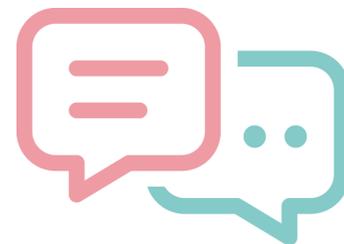
La concertation préalable

Les objectifs de la concertation préalable



- **Présenter le projet** au public
- **Recueillir les contributions** et observations du public
- **Débattre** sur l'opportunité du projet ses objectifs, ses principales caractéristiques, les enjeux socio-économiques qui s'y rattachent, ses impacts et les alternatives envisageables.
- **Améliorer le projet** le cas échéant

Les modalités de la concertation



Concertation préalable volontaire encadrée par la Commission nationale du débat public (CNDP)

- Articles L. 121-7, L. 121-16 et L. 121-16-1 du Code de l'environnement

Dates : **30 septembre – 11 novembre 2024** (6 semaines)

Les modalités d'information

- **Le dossier de concertation** et le **dépliant synthétique**
- **Les rencontres de la concertation** pour échanger avec les acteurs du projet
- **Le site internet** dédié au projet, rassemblant informations et documents du projet

<https://participation.le-gresivaudan.fr/>

**Projet d'extension
de la Zone d'Activité
Économique (ZAE)
du Parc des Fontaines**

**DOSSIER DE LA
CONCERTATION PRÉALABLE**

**DU 30 SEPTEMBRE
AU 11 NOVEMBRE 2024**

Toutes les Infos sur : participation.le-gresivaudan.fr

ISÈRE
Aménagement
GROUPE BUREAU

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

LA COP
PRÉFÈRE LES HAUTES

Les modalités de participation

Du 30 septembre au 11 novembre



- Le **dépôt de contribution** via le site internet
- L'**envoi de coupon-T** par courrier postal
- Le **dépôt de cahier d'acteur** par courrier électronique
- L'**expression lors des réunions de concertation**



<https://participation.le-gresivaudan.fr/>



parc-fontaines@le-gresivaudan.fr

Le calendrier des rencontres



- **Réunion publique d'ouverture**
 - Mardi 1er octobre de 18h à 20h à St-Ismier – retransmise en ligne
- **Webconférence sur la gestion du foncier dans le Grésivaudan**
 - Lundi 7 octobre de 18h à 20h, en ligne
- **Rencontre de proximité**
 - Mardi 8 octobre de 9h à 12h, marché de Brignoud (Villard-Bonnot)
- **Rencontre de proximité**
 - Dimanche 13 octobre de 9h à 12h, marché de Crolles
- **Visite terrain**
 - Lundi 21 octobre à 16h – inscriptions sur le site internet
- **Réunion publique sur l'intégration du projet dans son environnement**
 - Lundi 21 octobre de 18h à 20h, salle des fêtes de Bernin
- **Réunion publique de synthèse**
 - Mercredi 30 octobre de 18h à 20h, salle des fêtes de Bernin – retransmise en ligne



MA PAROLE A DU POUVOIR

Qui organise la concertation préalable ?

- Saisine volontaire de la CNDP par ISERE-AMENAGEMENT
- Pilotée par ISERE-AMENAGEMENT et LE GRESIVAUDAN
- Sous l'égide de deux garant(e)s

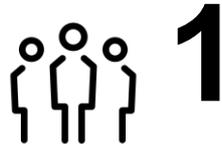


Véronique
MOREL



Denis
CUVILLIER

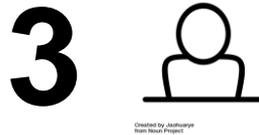
La concertation préalable, et après ?



Les tiers garants rédigent un bilan de la concertation préalable publié sur le site et joint au dossier d'enquête publique



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation réponse également publiée sur le site



Si le projet se poursuit, la concertation avec le public peut se poursuivre également, le cas échéant sous l'égide d'un garant de la CNDP

Les principes de la concertation préalable

pour améliorer la qualité démocratique de l'échange

- ▶ **Egalité** : chaque personne a le même droit à la parole, et ses arguments sont considérés avec la même attention,
- ▶ **Argumentation** : tous les points de vue sont recevables, à condition d'être argumentés : "je pense cela, parce que..."
- ▶ **Transparence** : les échanges entre les participants sont publics et restitués
- ▶ **Neutralité** : les garants de la concertation sont indépendants et ne prennent pas partie pendant les débats sur le fond du projet,

Comment participer pendant la réunion ?

La parole de **toutes et tous est bienvenue**, pas besoin d'être expert.

- ▶ Lever la main
- ▶ Attendre que l'on vous donne la parole
- ▶ Votre intervention : 2 mn
- ▶ Respect d'autrui

Cette réunion est **enregistrée**.

Tous nos échanges seront disponibles sur le site du débat.

A LA FIN DE LA REUNION SI
VOUS AVEZ ENCORE UNE
QUESTION, CONTRIBUTION
ou AVIS:

N'hésitez pas utiliser
la plateforme
participative en ligne !

Comment participer après la réunion ?

Les cahiers d'acteurs permettent aux personnes morales (associations, organismes, collectifs, partis politiques, institutions) de contribuer par écrit :

- Gabarit fourni
- Contenu argumenté et synthétique.

Les cahiers d'acteurs seront publiés sur le site de la concertation, et dans le compte rendu de la concertation. Les auteurs seront invités à les présenter à la réunion publique de synthèse

**FAITES PARVENIR
VOTRE CAHIER
D'ACTEURS
AVANT LE 11
NOVEMBRE 2024**

Les raisons d'être du projet

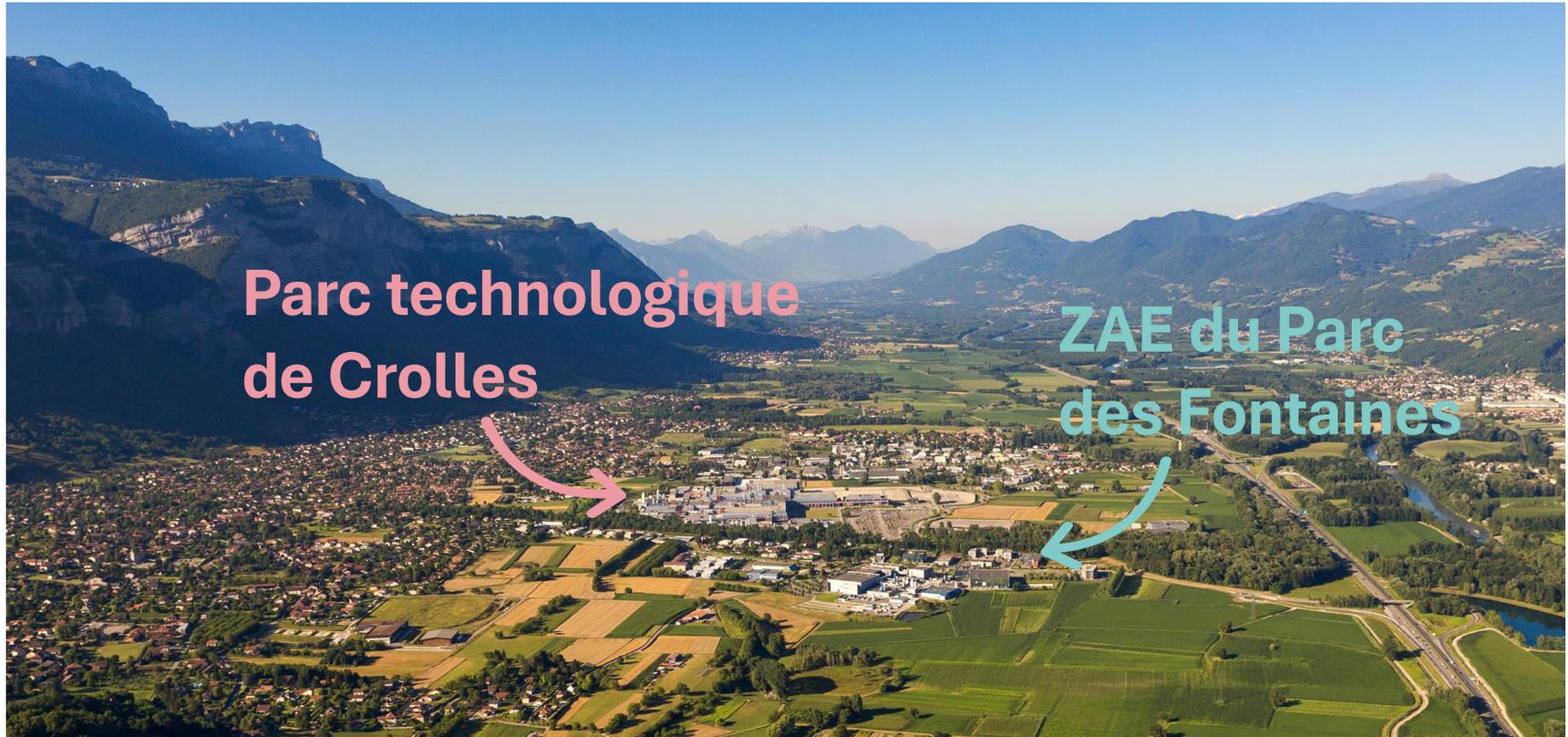
Les grands objectifs du projet

L'extension de la ZAE est destinée exclusivement à l'accueil d'activités liées à la filière des nanotechnologies / semi-conducteurs.

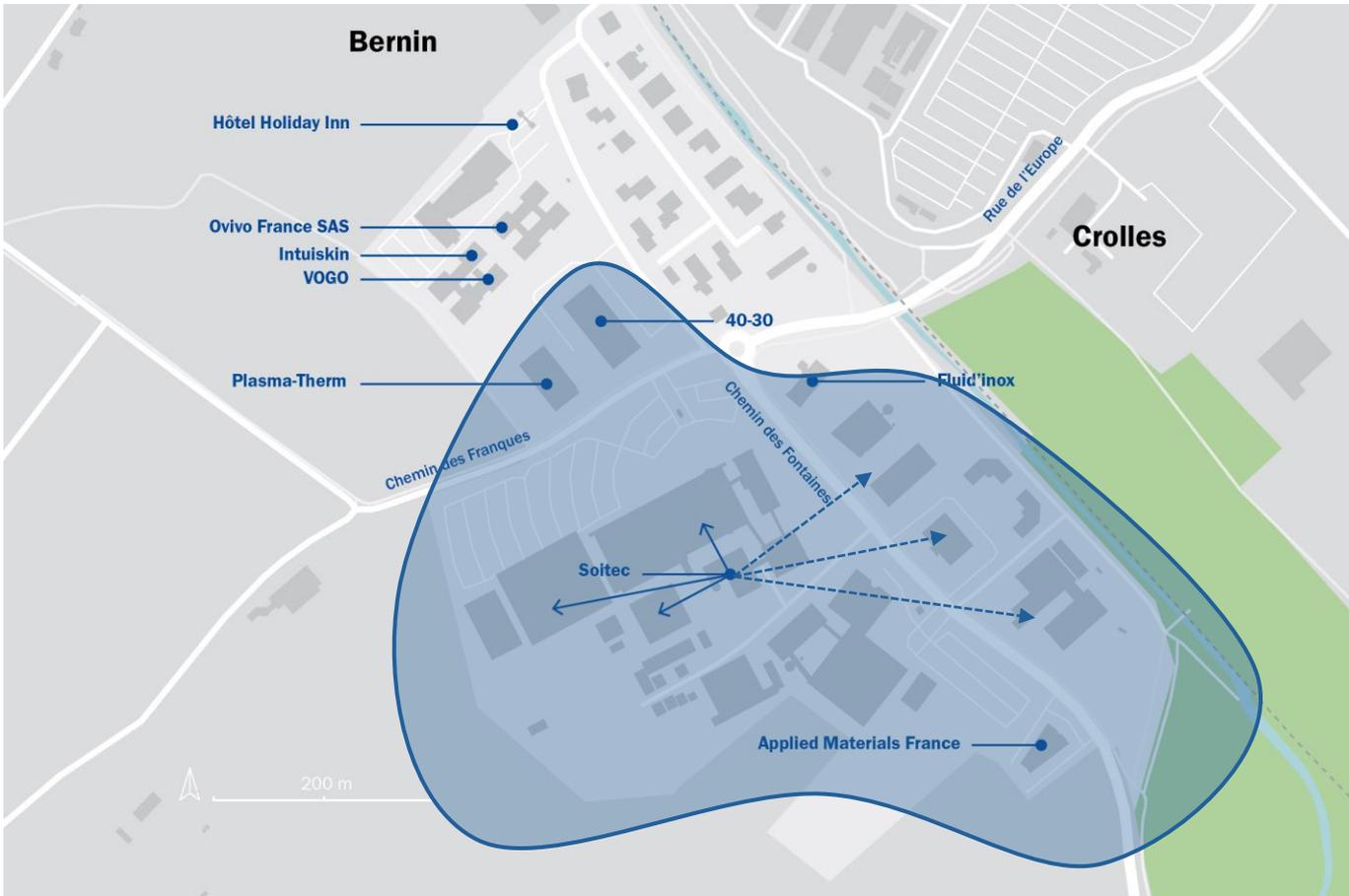
- Répondre aux **objectifs européens et nationaux** en matière de réindustrialisation et d'innovation :
 - *Chips Act européen*
 - *Plan France relance 2030*
- Répondre aux **orientations stratégiques du territoire** :
 - *Présence d'importants acteurs industriels créant un écosystème propice au développement de la filière des semi-conducteurs*
 - *Important pôle de formation universitaire*
- **Consolider une filière majeure** dans l'économie du territoire
 - *Premier pourvoyeur d'emplois*
 - *Retombées économiques de la filière sur le territoire*

La ZAE aujourd'hui

Localisation de la ZAE du Parc des Fontaines



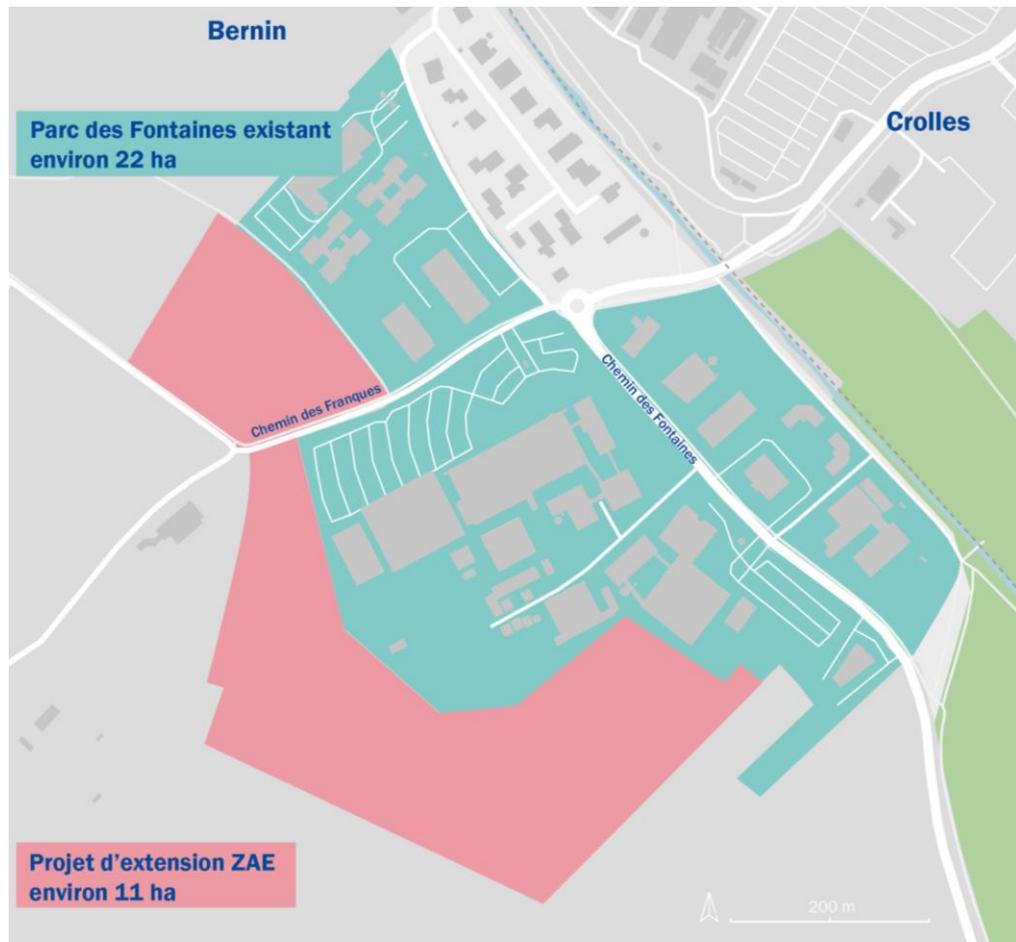
Un écosystème d'entreprises de la filière des semi-conducteurs existant sur la ZAE du Parc des Fontaines



Les caractéristiques du projet d'extension de la ZAE

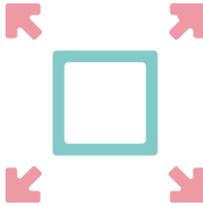
Les aménagements prévus par l'aménageur Isère Aménagement

- **Viabilisation du foncier** (raccordements électriques, eau, télécom, etc.)
- **Aménagement des espaces publics et des lots**
- **Création d'un tampon végétal** entre la ZAE et ses abords
- **Réaménagement des voiries** en cohérence avec les chemins agricoles existants



Les entreprises qui pourraient être intéressées par le projet

- **Des entreprises de la filière des nanotechnologies déjà présentes au sein de la ZAE** et qui souhaitent se développer
- **Des entreprises de service**, d'équipements des usines de semi-conducteurs, notamment **sous-traitantes de Soitec ou STMicroelectronics**
- **Des entreprises issues de l'essaimage** du CEA ou des grandes entreprises
- **De nouvelles entreprises** souhaitant bénéficier du présent écosystème



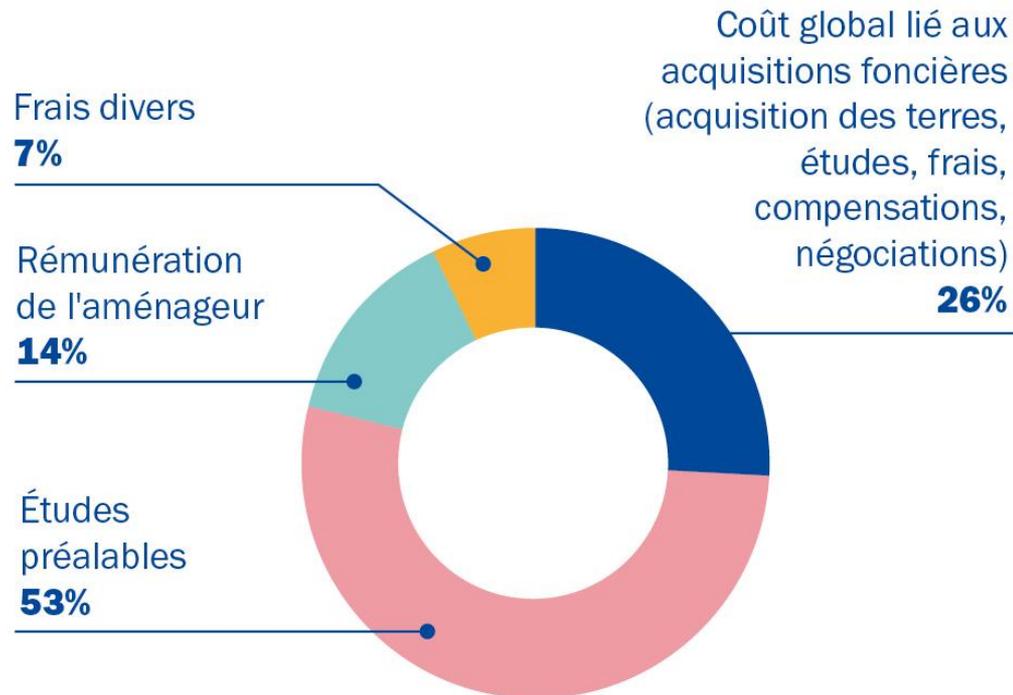
Sous deux conditions :

- **Cohérence de la nature de l'activité** avec l'actuel écosystème industriel, soit en lien avec la filière des semi-conducteurs /nanotechnologies
- **Respect des prescriptions environnementales** de l'extension de la ZAE et des **obligations réglementaires**

Le coût et le financement du projet

Le coût du projet est estimé entre **8 et 10 millions d'euros** hors taxes.

Financement assuré par la **commercialisation des terrains viabilisés** par Isère Aménagement.



Le calendrier prévisionnel du projet



Etudes et constitution des dossiers d'autorisation
Etudes foncières



30 septembre
11 novembre 2024
Concertation préalable



2024

2025

2026

2027

Si le projet se poursuit

Concertation sur la mise en
compatibilité des documents
d'urbanisme (MECDU)



Enquête
publique

1^{er} semestre 2025
Dépôt des demandes
d'autorisation administratives

Dépôt des demandes
d'autorisation administratives



Obtention des
autorisations



Travaux

Temps d'échanges

- Lever la main pour demander la parole
- Attendre d'avoir le micro pour s'exprimer (la réunion est rediffusée en ligne)
- Se présenter avant de prendre la parole



2

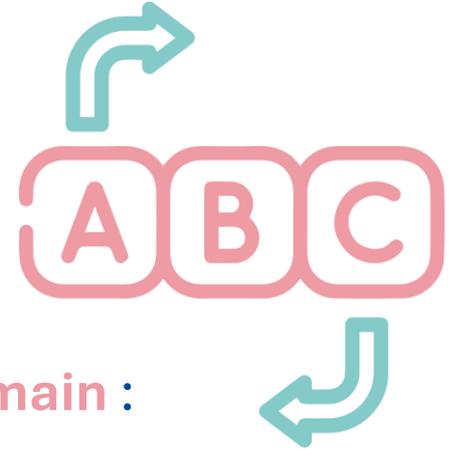
World-café : l'intégration du projet dans son environnement

Trois thèmes

A - L'intégration du projet dans son **environnement humain** : emplois, mobilité, logement, bruit et lumière.

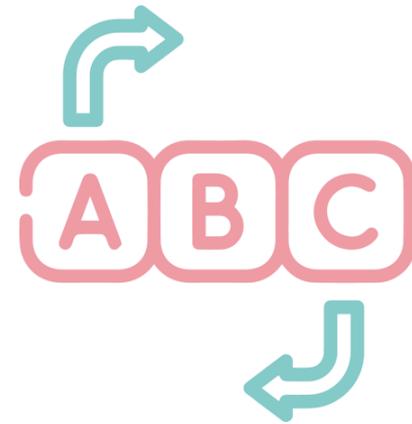
B - L'intégration du projet dans son **environnement naturel** : foncier, biodiversité, paysage, qualité de l'air, impacts, compensation

C - La gestion de la **ressource en eau** : processus et acteurs impliqués dans le cadre du projet



World-café : comment ça marche ?

- Les intervenants spécialistes et les facilitateurs rejoignent chacun une table.
- A chaque table, après une rapide présentation du thème par l'intervenant spécialiste, **les participants réfléchissent collectivement** aux questions, propositions, contraintes, enjeux autour du thème. **Ces réflexions sont à retranscrire à l'écrit sur la grille de travail.**
- **Toutes les 20 minutes, les intervenants tournent** : un nouvel intervenant viendra présenter un autre thème à votre table, et une nouvelle réflexion collective sera menée.
- **Le world-café dure 1 heure**, ainsi chaque table aura pu aborder les 3 thèmes.
- Restitution : synthèse réalisée par les facilitateurs



A - L'intégration du projet dans son environnement humain : emplois, mobilité, logement, bruit et lumière.

L'emploi

Situation actuelle :

- **25 000 emplois** dans le domaine de la microélectronique dans la grande région grenobloise
- STMicroelectronics et Soitec = **18,6% du total** des équivalents temps plein (ETP) du Grésivaudan*

Situation projet : Un agrandissement de la ZAE Parc des Fontaines favorable pour l'emploi

- **~ 900 nouveaux emplois** directs et **2 250 emplois indirects** créés
- Une **multiplicité de profils recherchés** : opérateurs, agents de maîtrise, ingénieurs, emplois administratifs, commerce, logistique, etc.

*5200 ETP pour STMicro et 1700 ETP pour Soitec sur un total de 37 000 emplois sur le territoire du Grésivaudan

La mobilité

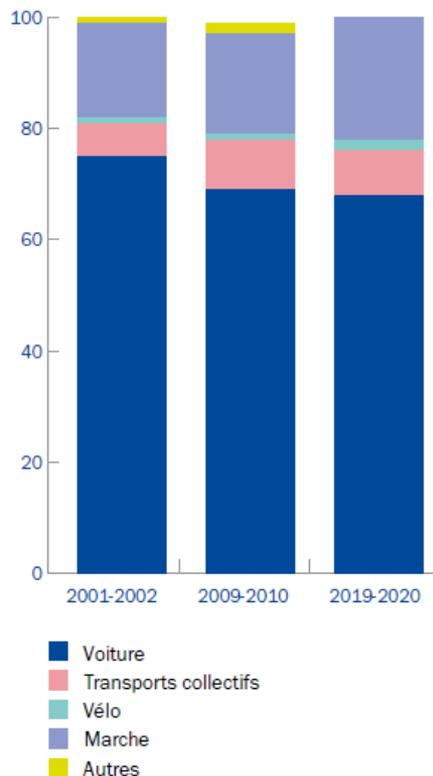
Situation actuelle :

- D'importants **mouvements pendulaires** (allers-retours des salariés)
- Sur le territoire du Grésivaudan, **81% des déplacements pendulaires** sont effectués en voiture

Situation projet :

- Le projet impliquerait la création de **900 emplois directs**, impliquant un accroissement des mobilités

Évolution des parts modales sur le territoire du Grésivaudan



Sources : Enquête Ménages Déplacements (EMD) 2001-2002 et 2009-2010 et Enquête mobilité de la Grande Région Grenobloise 2019-2020

Les déplacements dans la Grande Région Grenobloise

53 % des déplacements sont effectués en voiture



11 %



des déplacements sont effectués en transports en commun (8 % pour les habitants du Grésivaudan et du Voironnais)



5 %

des déplacements sont effectués en vélo

1/3

des déplacements sont effectués à pied



Le logement

Situation actuelle :

- Elaboration d'un **nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029** par la CCLG
 - 4 394 nouveaux logements planifiés
 - dont 1 044 nouveaux logements sociaux

Situation projet :

- Environ **30% des 900 emplois directs** qui seraient créés par le projet seraient pourvus par des **salariés extérieurs au territoire**

L'impact sonore

Situation actuelle :

- **3 voiries classées comme infrastructure bruyante à proximité** du projet
- Une **ambiance sonore alimentée par le bruit de fond de l'A41**
- Des entreprises comme STMicro et Soitec qui fonctionnent **24h/24 et 7j/7, dont les niveaux sonores maximaux** sont fixés par arrêté préfectoral 23 janvier 1997 (valeurs en limite de propriété) :
 - Jour : < 70 dB(A)
 - Nuit : < 60 dB(A)

Situation projet :

- Fort enjeu lors de **la phase travaux**
- Un **accroissement du trafic** lié aux nouveaux emplois pouvant induire une augmentation de nuisances sonores
- Les entreprises qui viendraient s'implanter sur la ZAE devront **respecter les seuils réglementaires**

L'impact lumineux

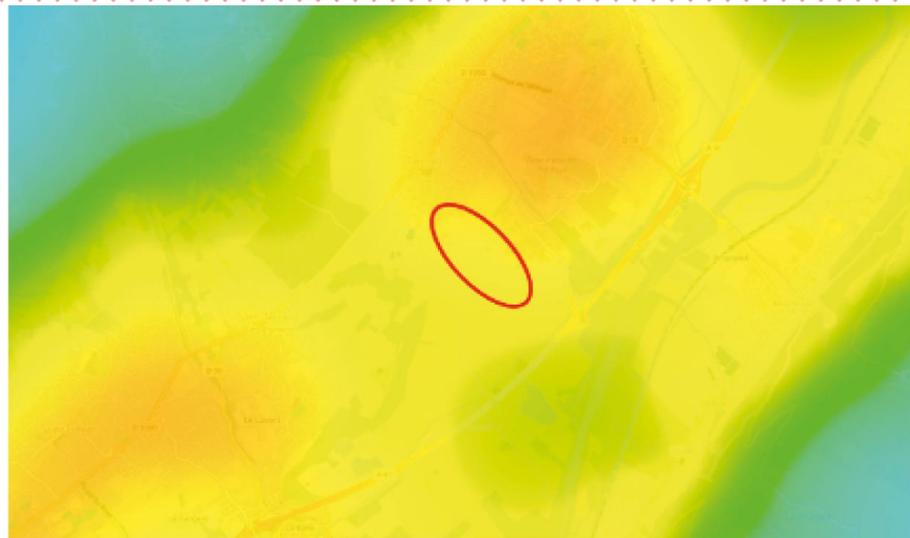
Situation actuelle :

- Zone de **pollution lumineuse forte** (voir carte ci-contre) caractéristique d'une zone urbanisée (de type vallée)
- Des entreprises comme ST Micro et Soitec qui fonctionnent **24h/24 et 7j/7**

Situation projet :

- **Possible incidence du projet** sur l'augmentation de la pollution lumineuse en raison des éclairages

➔ Nécessité de définir une **stratégie globale pour limiter l'éclairage** public et privé



Orange : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250-500 étoiles : pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

Vert : 500-1000 étoiles : grande banlieue tranquille, les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel

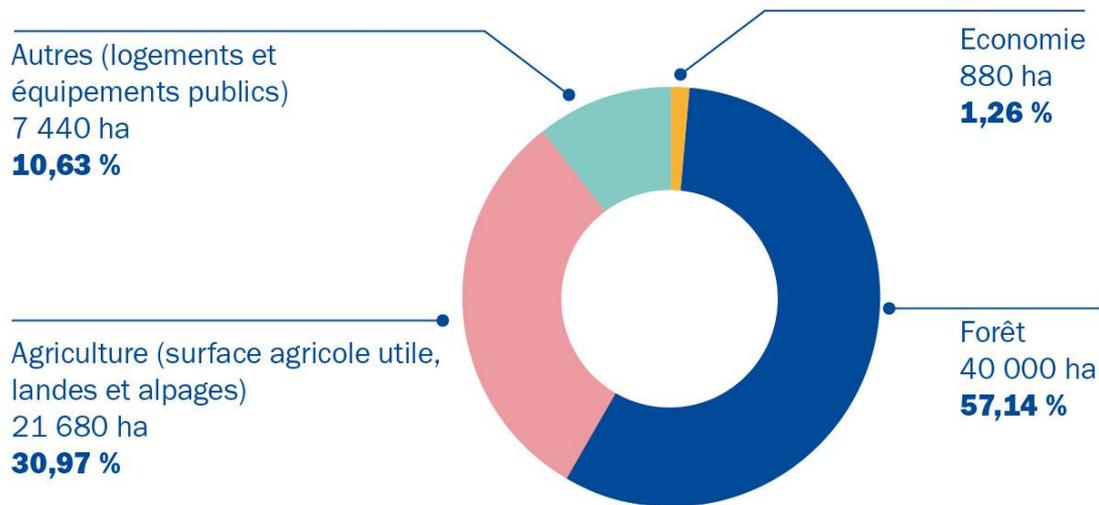
Carte de la pollution lumineuse en France 2021

AVEX-ASSO

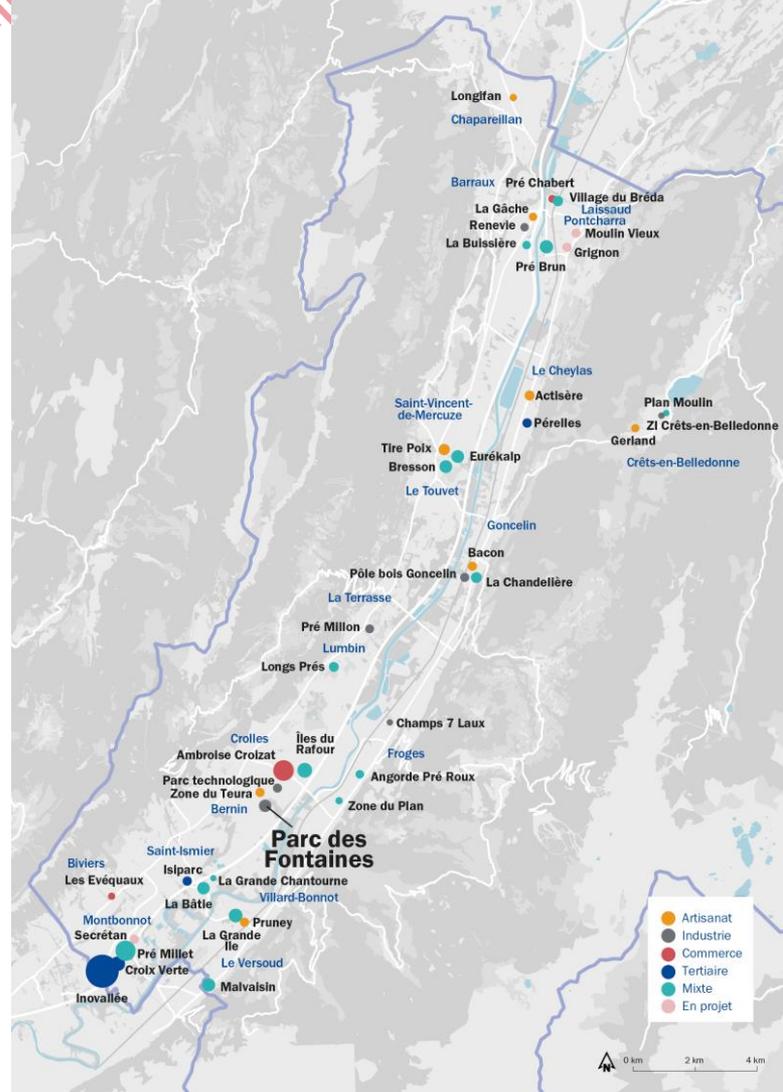
Pollution lumineuse pour une heure donnée à 23h, l'hiver.

B - L'intégration du projet dans son environnement naturel : foncier, biodiversité, qualité de l'air, paysage, compensation

Répartition de l'occupation des sols dans le territoire du Grésivaudan



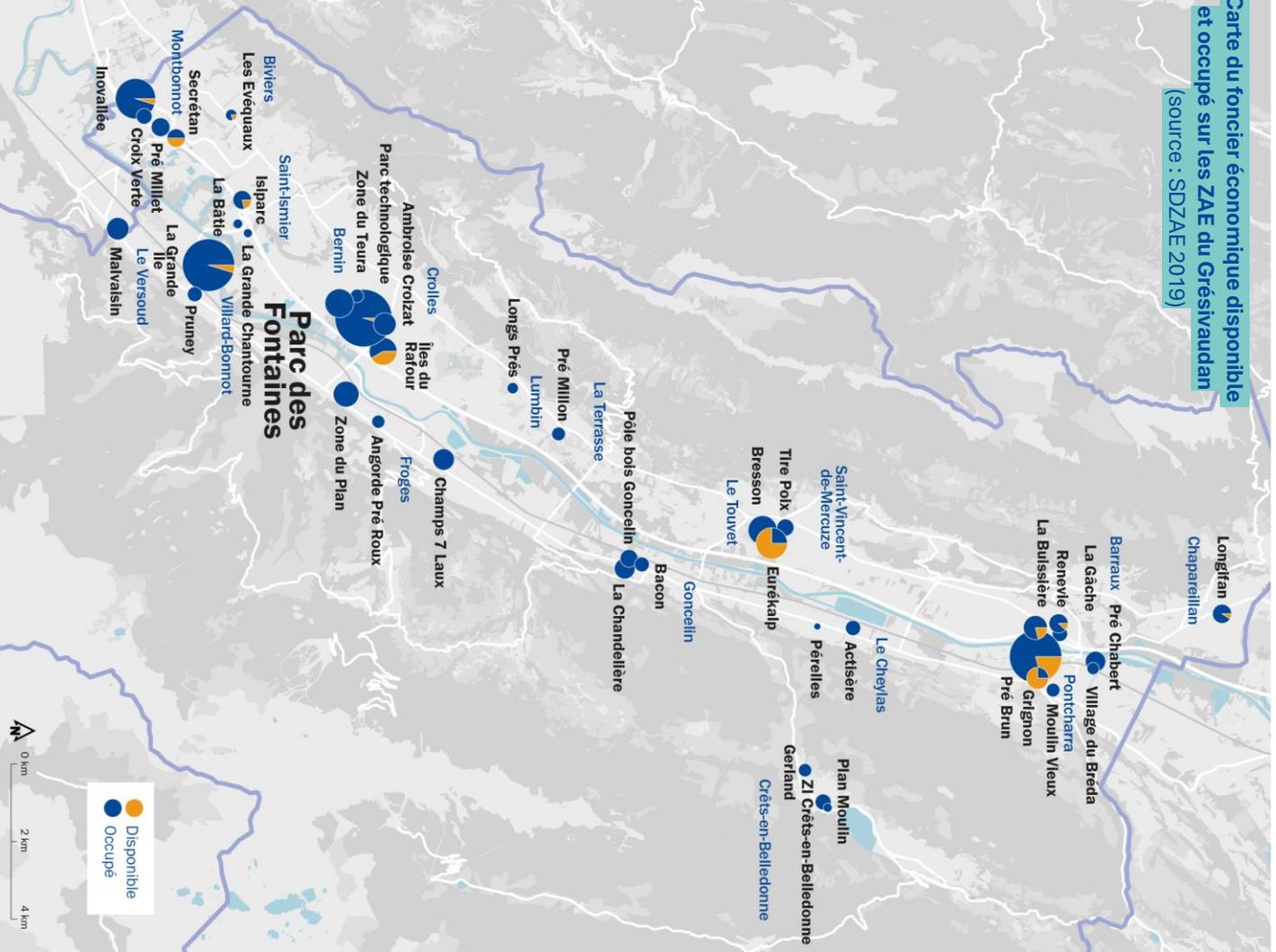
Surface occupée par chaque type d'activité dans le Grésivaudan



Etat des lieux du foncier économique dans Le Grésivaudan

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande région de Grenoble autorise réglementairement le territoire du Grésivaudan à utiliser 11 ha de foncier économique pour le projet.

Carte du foncier économique disponible et occupé sur les ZAE du Grésivaudan
(source : SDZAE 2019)



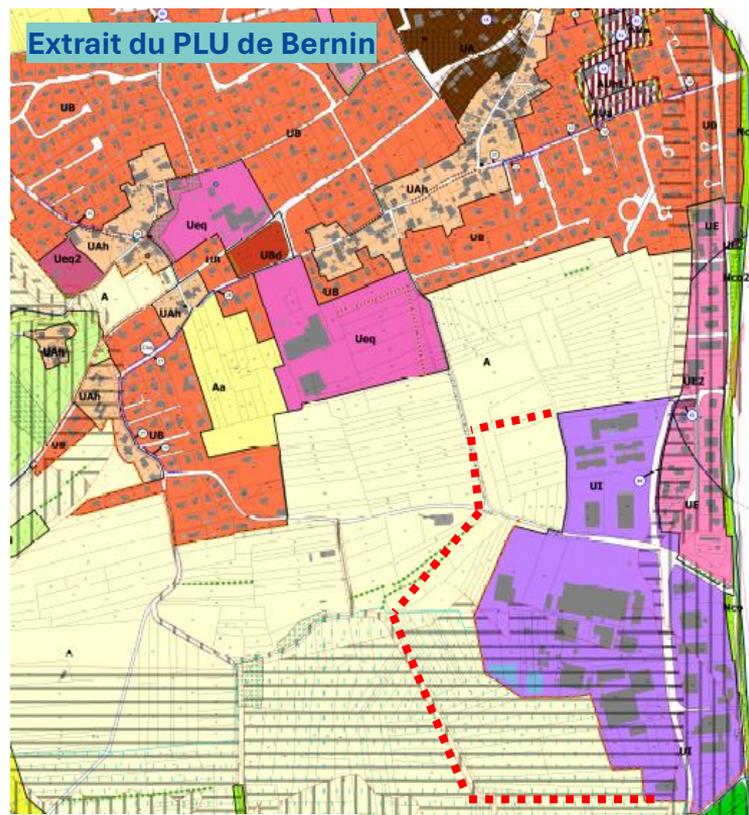
La zone agricole

Situation actuelle sur le territoire :

- 21 680 ha dédiés à l'agriculture sur le territoire du Grésivaudan :
 - Surface Agricole Utile (SAU) : 11 380 ha
 - Alpagnes, landes : 10 300 ha
- Ambition 2030 : Conserver les 11 380 ha de SAU ou équivalent en valeur ajoutée
- 8 335 ha en projet PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) sur 13 communes (réunions publiques en cours)
- 35 ha préemptés depuis 2013 pour éviter la fuite du foncier vers d'autres vocations
- Création du fonds de concours « transition agricole pour une production nourricière de qualité » doté de 2 M€ sur 2 ans

Situation projet :

- ~ 10 ha de zone Agricole en moins si le projet se réalise.
- Des compensations obligatoires.
- Les documents d'urbanismes (SCoT* et PLU de Bernin) seront modifiés pour changer l'affectation de la zone agricole en zone d'activité



Beige : zone agricole

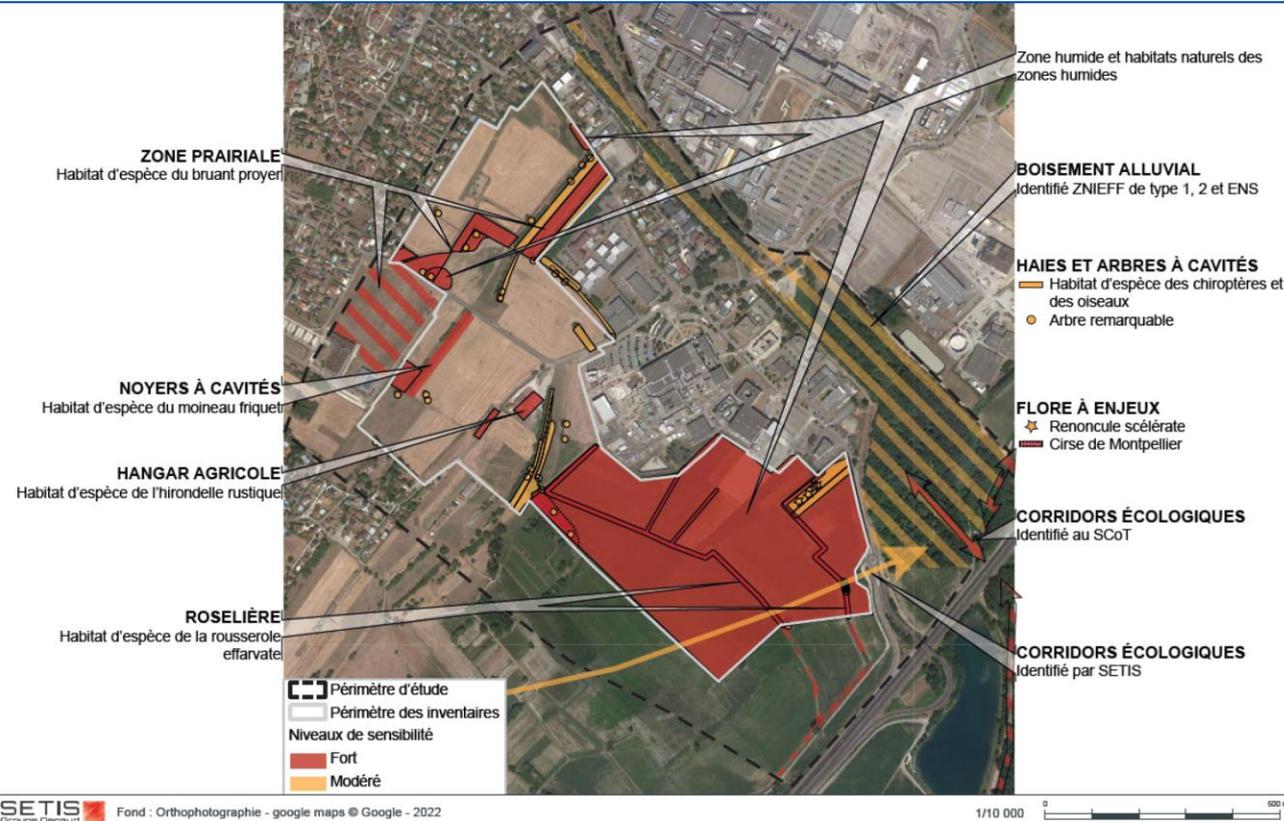
Violet : zone d'activité

■■■■ : extension

Les habitats faune-flore

Situation actuelle :

- Un site qui n'abrite pas d'espèce à enjeu répertoriée à ce jour mais qui sert de zone de nourrissage et de reproduction.



Situation projet :

- **Limitation des habitats faune-flore**
- **Des compensations obligatoires.**

La zone humide

Situation actuelle :

- Une zone humide faisant partie du **système agricole**

Situation projet :

- Artificialisation d'une partie de la zone humide (6 ha)
- Des **compensations obligatoires**



Les continuités écologiques, aquatiques et terrestres

Situation actuelle :

- L'extension de la ZAE est située à proximité d'un corridor biologique de la trame verte (voir carte)

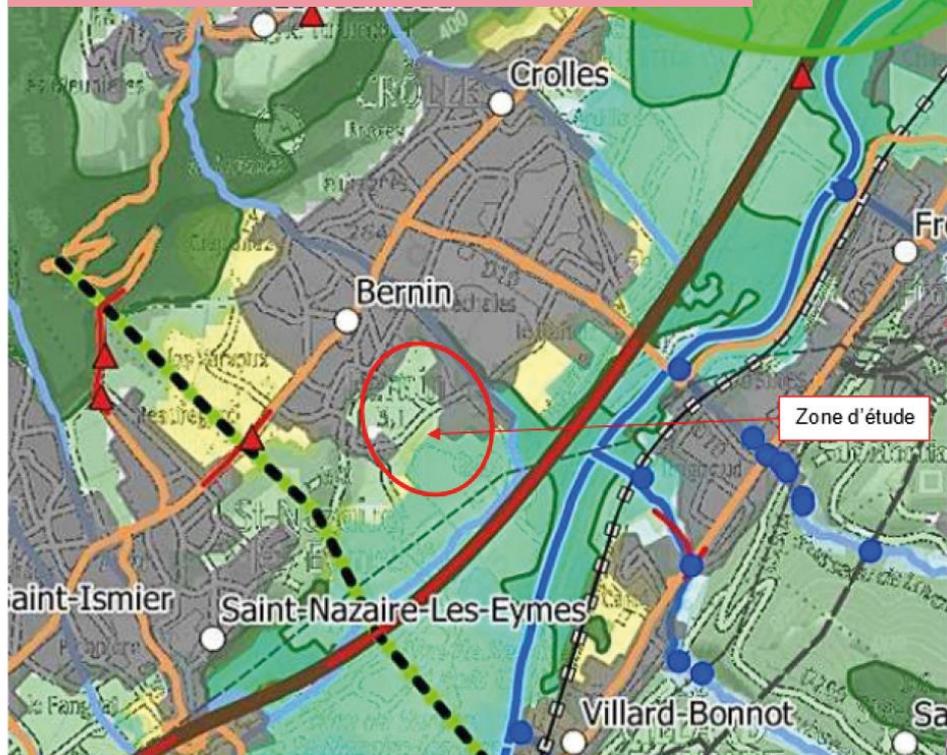
Situation projet :

- Aucun impact sur la trame verte
- Impact sur la trame bleue :
 - Zone humide
 - Espace perméable relais à l'Isère et au Craponoz

Trame verte : milieux naturels et semi-naturels terrestres

Trame bleue : réseaux aquatiques et humides

Extrait de la carte trame verte et bleue du SRADDET



Trame verte

- Zones humides (inventaires départementaux)
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors linéaires
- Corridors superficiels
- Espaces perméables liés aux milieux terrestres
- Espaces perméables liés aux milieux aquatiques
- Cours d'eau de la trame bleue

Infrastructures

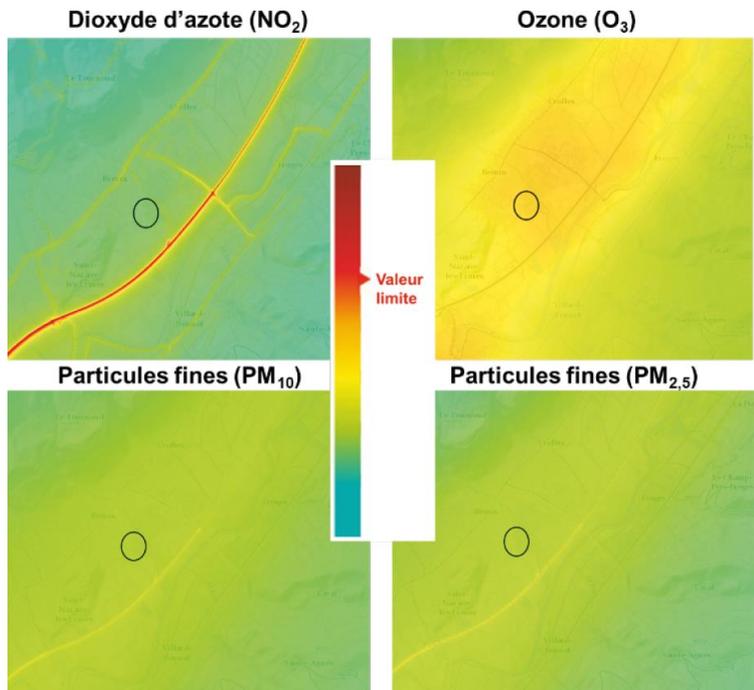
- Zones artificialisées
- Lignes électriques de très haute tension
- Lignes électriques de haute tension
- Téléphoniques
- Autoroutes Nationales
- Départementales
- Voies ferrées
- Obstacles linéaires de la trame verte

Obstacles

- Obstacles ponctuels de la trame verte
- Obstacles ponctuels de la trame bleue (ROE)
- Limites des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Grandis espaces agricoles

La qualité de l'air

Situation actuelle :



Carte annuelle 2021 de l'exposition de la population aux polluants de l'air
(source : ATMO Auvergne Rhône Alpes)

Situation projet :

- En **phase chantier**, un accroissement des émissions de polluants et des poussières
- Une **augmentation du trafic routier** durant la phase d'exploitation du site
 - Fret routier
 - Déplacement du personnel
- De **nouvelles activités** pouvant être à l'origine d'émissions industrielles atmosphériques

Vues d'insertion paysagère du projet (1/3)



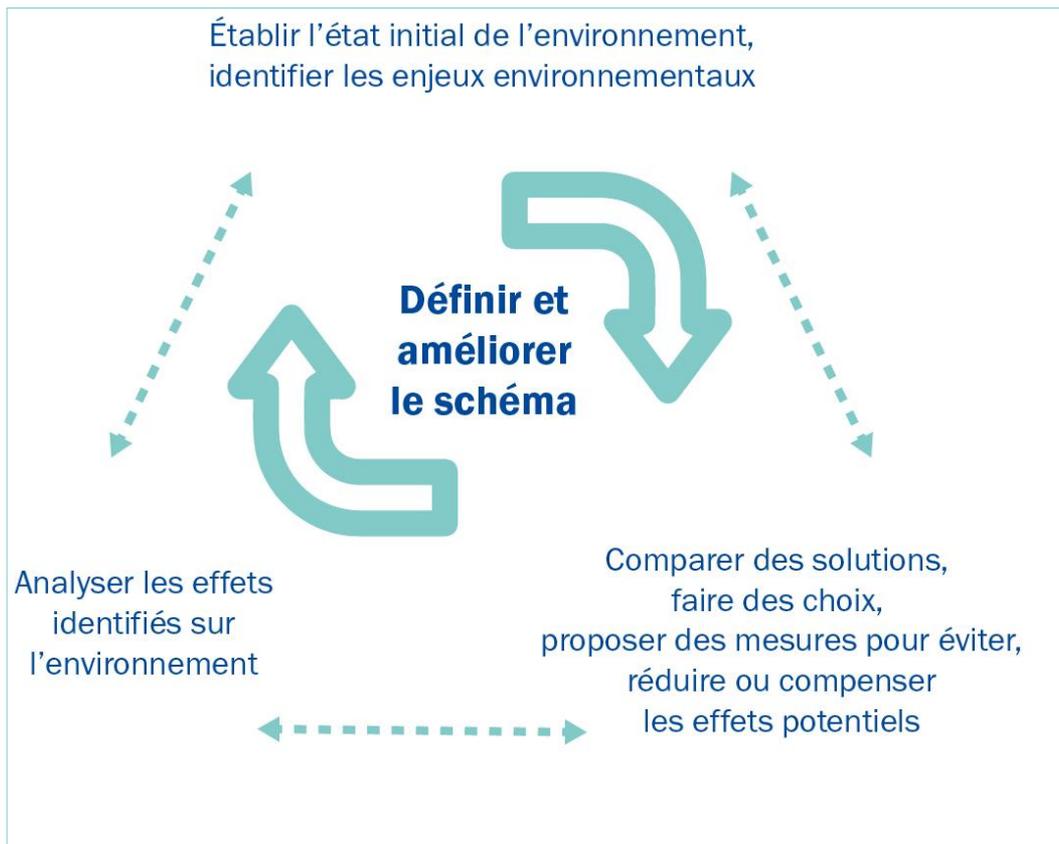
Vues d'insertion paysagère du projet (2/3)



Vues d'insertion paysagère du projet (3/3)



La démarche Eviter Réduire Compenser – Accompagnement & Suivi



C - La gestion de la ressource en eau : processus et acteurs impliqués dans le cadre du projet

Quelle eau pour la ZAE du Parc des Fontaines ?

- **Une nappe alluviale exploitée**
 - **Romanche**, via les captages de Jouchy et de Pré Givel
- **Qualité** physico-chimique et bactériologique pertinente pour les industriels et **très bonne capacité quantitative**
- Des **limitations de consommation** imposées par Grenoble-Alpes Métropole et la CCLG

Les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau

Production d'eau potable



Sources

nappes alluviales
de la Romanche



Gestionnaire de la production et
de l'adduction en eau potable



Relation contractuelle
sur la fourniture d'eau
potable (débit maximum
de 29 000m³/j)



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes



Réseaux publics

Gérés par la SPL Eaux de Grenoble Alpes
jusqu'au 31 décembre 2024 puis par Le
Grésivaudan à partir du 1^{er} janvier 2025.



**ZAE du Parc des
Fontaines à Bernin**

La mobilisation de la ressource en eau

2023

- **Drac** : 44 749 m³ d'eau/jour produite sur les 207 360 m³ d'eau/jour autorisés* soit **22% du maximum autorisé**
- **Romanche** : 41 634 m³ d'eau/jour produite sur les 95 040 m³ d'eau/jour autorisés* soit **44% du maximum autorisé**

2030

- **Drac** : 67 332 m³ d'eau/jour produite sur les 207 360 m³ d'eau/jour autorisés* soit **32% du maximum autorisé**
- **Romanche** : 57 581 m³ d'eau/jour produite sur les 95 040 m³ d'eau/jour autorisés* soit **61% du maximum autorisé**



Situation en
2023

*Autorisation obtenue dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique

Eau potable

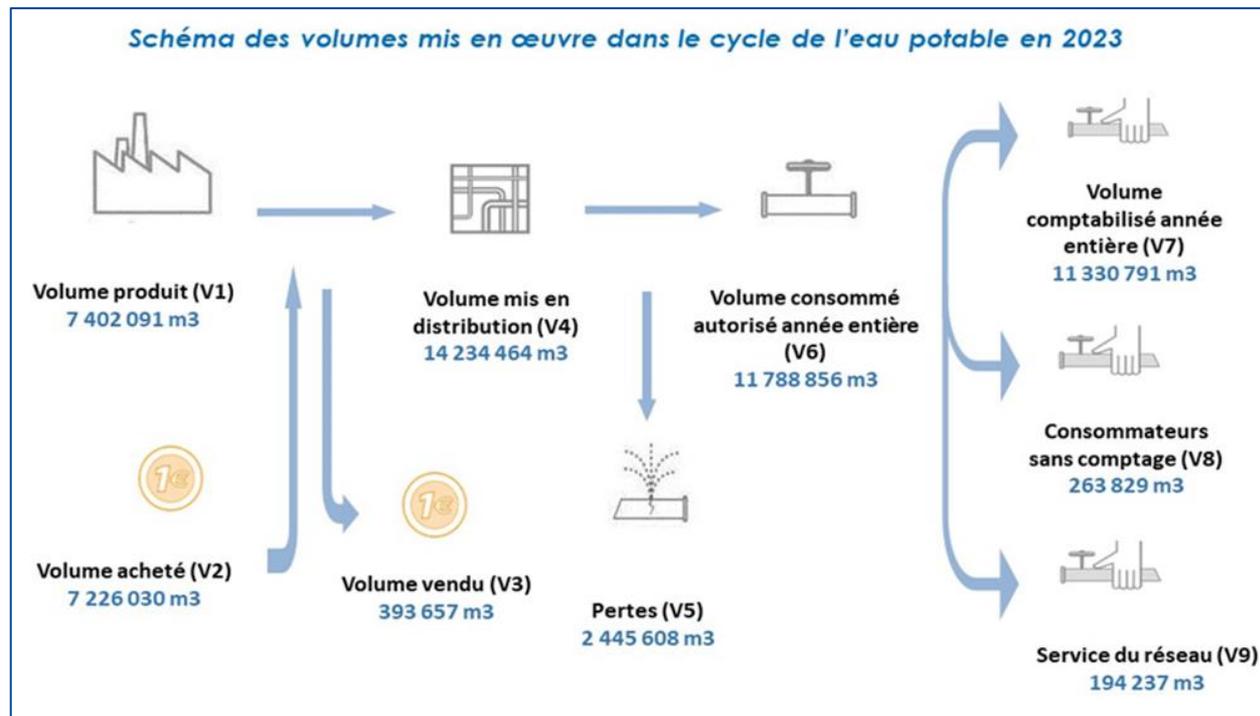
Répartition des consommations d'eau :

(en 2023 pour Le Grésivaudan)

54% usages domestiques

46% usages industriels

0,17% usages agricoles



Depuis le transfert de la compétence eau potable en 2018 : équilibre entre volumes produits et volumes importés.

Quel impact du changement climatique sur la ressource en eau ?

- Plusieurs études :
 - Étude prospective sur la ressource en eau en Isère réalisée par le département ([en savoir plus](#))
 - Étude prospective sur l'impact du changement climatique sur le Drac et la Romanche réalisée par la Métropole
 - Révision de la déclaration d'utilité publique autorisant les captages dans le Drac et la Romanche par la Métropole
- Les premières analyses issues de ces études en cours :
 - Le **Drac et la Romanche sont des nappes puissantes, alimentées par le massif des Ecrins** et qui ont un régime nival (hautes eaux en période estivale de fonte des neiges et glaciers)
 - Le changement climatique implique une inversion du régime nival. Cependant **il n'est pas prévu que le débit de ces cours d'eau soit réduit**, car ils resteront approvisionnés par l'eau de pluie.

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

- Le PTGE est un **cadre proposé aux collectivités pour la gestion quantitative de l'eau**, basé sur :
 - Une échelle cohérente : bassin versant
 - Dialogue avec l'ensemble des acteurs et des usages
 - Diagnostic des ressources et des besoins
 - Plan d'actions avec priorité à la sobriété
 - Prise en compte du changement climatique
 - Un bilan tous les 6 ans



- En cours : **discussions pour créer une PTGE du sous-bassin versant du Grésivaudan** entre l'Etat, l'Agence de l'eau et les collectivités territoriales)

World-café : restitution

Conclusion



Véronique MOREL

Dominique CUVILLIER

Garants de la concertation



30 octobre à 18h

**Réunion publique de synthèse de la
concertation**

Salle des fêtes de Bernin

<https://participation.le-gresivaudan.fr/>